

EPRED - Équipe poitevine de recherche et d'encadrement doctoral en sciences criminelles

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. EPRED - Équipe poitevine de recherche et d'encadrement doctoral en sciences criminelles. 2011, Université de Poitiers. hceres-02030721

HAL Id: hceres-02030721

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030721>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

E.P.R.E.D. Equipe poitevine de recherche et
d'encadrement doctoral en sciences criminelles
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université de Poitiers

Décembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

E.P.R.E.D. Equipe poitevine de recherche et
d'encadrement doctoral en sciences criminelles
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Poitiers

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010



Unité

Nom de l'unité : E.P.R.E.D. Equipe poitevine de recherche et d'encadrement doctoral en sciences criminelles

Label demandé : Equipe d'accueil

N° si renouvellement : EA 1228

Nom du directeur : M. Michel DANTI-JUAN et M. Michel MASSE, codirecteurs

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Corinne SAINT-ALARY-HOUIN, Université Toulouse 1 Capitole, représentant le CNU

Experts :

Mme Edith BARY-CLEMENT, Université Lille 2

M. André CABANIS, Université Toulouse 1-Capitole

M. Stéphane CAPORAL, Université de Saint-Etienne

Mme Hélène GAUMONT-PRAT, Université Paris 8

Mme Corinne MASCALA, Université Toulouse1-Capitole

M. Francis MESSNER, CNRS et Université de Strasbourg, CoNRS

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Joël MONNET, Doyen de la faculté

M. Philippe LAGRANGE, Assesseur chargé de la recherche.



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée dans les locaux de la Faculté de droit de Poitiers le 17 décembre 2010 de 8h à 9h30. Après une présentation concise et exhaustive de l'activité de l'équipe par ses codirecteurs, une discussion intéressante s'est engagée entre les membres du comité d'experts et ceux de l'équipe au travers d'échanges cordiaux. Une rencontre à huis clos a, ensuite, eu lieu avec les doctorants qui ont paru très satisfaits de leurs conditions d'encadrement et de participation à la vie de l'équipe.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

L'EPRED est hébergée au sein de l'Institut de sciences criminelles de la Faculté de Droit de Poitiers, créée en 1951, par M. Jean CARBONNIER.

Elle conduit des recherches spécialisées dans la théorie du droit pénal et de la procédure pénale, en droit pénal international et en politiques criminelles, pénales et publiques.

L'équipe s'oriente clairement vers des recherches en criminologie (appuyées sur un master 2), ce qui représente un nouveau champ de recherche.

Cette équipe était dans le précédent contrat composée de cinq groupes qui travaillaient sur :

- la théorie du droit pénal et de la procédure pénale (4 enseignants-chercheurs) ;
- la procédure pénale et l'économie du droit (5 enseignants-chercheurs) ;
- le droit pénal international (3 enseignants-chercheurs) ;
- le droit de la circulation routière (2 enseignants-chercheurs) ;
- la politique criminelle, les politiques pénales et publiques (4 enseignants-chercheurs).

Dans le prochain contrat, l'unité se réorganise, de façon plus rationnelle, autour de trois groupes seulement :

théorie et histoire du droit pénal (resp. : M. Michel DANTI-JUAN) ;

criminologie, politique criminelle et économie de la justice (resp. : MM. J.-P. JEAN et L. LETURMY) ;

droit pénal international et européen (resp. : M. Michel MASSE).

A l'équipe, est rattaché un Master intitulé Carrières judiciaires et sciences criminelles qui regroupe trois spécialités de Master 2 : Carrières judiciaires ; Droit pénal approfondi et sciences criminelles ; Criminologie et victimologie. Chacune de ces formations est dirigée par un membre de l'équipe.

- Equipe de Direction :

M. Michel DANTI-JUAN et M. Michel MASSE ont jusqu'à présent assuré la codirection de l'unité. Pour le prochain contrat, seul Monsieur Danti-Juan demeurera directeur. Les réunions de l'équipe sont fréquentes que ce soit sous forme plénière (incluant les doctorants) ou restreinte (aux enseignants-chercheurs).



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) : 10

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	10	9
N2 : Nombre de chercheurs des EPS ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	17	2
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,4	0,4
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	37	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	8	8

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité:

L'EPRED constitue une bonne équipe de recherche en théorie du droit pénal et en droit pénal international. Elle doit faire ses preuves en ce qui concerne les recherches criminologiques qui sont encore récentes. La dynamique de l'encadrement doctoral mérite d'être soulignée. Mais, l'Institut de Sciences criminelles apparaît comme une unité de recherche de faible taille pour répondre à toutes ses ambitions dans le domaine de la recherche et de l'encadrement doctoral. Le nombre de chercheurs, du fait du départ à la retraite de pénalistes éminents et d'un faible taux de renouvellement, est très modeste, au point qu'il est évoqué dans le projet une démarche qui pourrait conduire cette unité à s'agréger avec d'autres.

- Points forts et opportunités :

L'EPRED a une réelle activité de recherche tant individuelle que collective. Des projets de recherche ont été conduits en partenariat avec d'autres équipes (ANR avec les universités de Limoges et Paris 1 : projet relatif à l'amélioration de la justice au sein de l'espace européen).

Cette équipe est très active dans l'encadrement doctoral, par l'organisation d'ateliers de thèse, de lecture et d'écriture, ainsi que des ateliers de « prise de parole » afin de préparer les étudiants à la soutenance.

L'équipe a profité du mouvement de reconnaissance de la criminologie en France pour développer ses activités, notamment par la création d'un Master 2 « Criminologie et victimologie » qui l'a conduite à quitter le strict champ de la recherche juridique, pour s'intéresser à la diversité des sciences criminelles (psychologie, médecine...).

Cet élargissement du domaine d'investigation scientifique est un atout dans une recherche criminologique française qui est peu développée.



- Points à améliorer et risques :

L'unité se présente comme couvrant toutes les matières relevant du droit pénal et des sciences criminelles. Les publications des chercheurs montrent la réalité de ce champ d'études en théorie générale du droit pénal, en droit international et en politique criminelle. En revanche, il est un secteur totalement étranger à cette équipe : le droit pénal des affaires. Il y a donc un manque évident dans un domaine important de la matière pénale, qui n'est expliqué que par des raisons historiques qui n'ont pas conduit l'équipe à explorer ces questions. Et l'EPRED maintient cette tradition sans chercher à combler le manque qui apparaît dans ses recherches.

Le risque majeur que présente cette équipe est celui de sa taille, de son absence de lien avec les autres centres de recherche de la Faculté de droit de Poitiers et de la très faible intégration de ses chercheurs dans la carrière universitaire. L'équipe fait état d'un nombre très important de doctorants étrangers, ce qui apporte incontestablement une ouverture internationale, mais sur l'ensemble des thèses soutenues dans la période envisagée (21 thèses soutenues entre 2006 et 2010) seuls deux docteurs sont devenus maîtres de conférences dans l'Université française. Les possibilités de développement et de renouvellement de cette équipe semblent donc assez réduites.

- Recommandations :

Il faudrait que cette équipe se positionne plus clairement au regard de ses perspectives d'avenir et réfléchisse aux moyens d'augmenter le nombre de ses membres. L'idée qui est suggérée, sans être expliquée, de fusion ou de fédération avec d'autres structures changerait totalement la physionomie de l'unité. D'autant que, si une fusion est envisagée, cela montre que l'équipe poitevine, consciente de sa trop faible taille, estime elle-même que son avenir ne peut pas passer par un maintien pur et simple.

Un changement de nom serait souhaitable. L'intitulé actuel apparaît source de confusion avec l'Ecole doctorale.

Il faudrait renforcer l'équipe par des recrutements complémentaires.

- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	7
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	2
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	81%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	2
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	21



3 • Appréciations détaillées :

- . Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Les chercheurs de l'EPRED ont une activité de publication soutenue et de très grande qualité.

Les domaines principaux de recherche de l'EPRED couvrent une grande partie de la matière pénale, à l'exception du droit pénal économique et du droit des affaires. La nouvelle orientation des recherches en criminologie donne une réelle ouverture à cette unité. On relève, en effet, des publications très nombreuses d'articles et de chroniques dans des revues généralistes (Dalloz, Gazette du Palais) et dans des revues spécialisées en matière pénale (Revue de science criminelle, Actualités juridiques Pénal ; Revue de droit pénal, Revue pénitentiaire, Jurisclasseur, encyclopédie Dalloz...), ainsi que la publication de manuels ou de codes annotés dans des collections de grandes maisons d'édition. Une quinzaine de publications est rattachée directement aux cinq axes de recherche collective, ainsi que la réalisation de quatre colloques ayant tous donné lieu à publication.

L'EPRED a noué des relations contractuelles consistant en des partenariats portant sur l'organisation de journées d'études et de colloques, mais également en une association avec des pénalistes d'autres universités essentiellement de l'Ouest de la France (ASCOF), et en des collaborations avec le CRIMCUP (Collectif pour la recherche, l'information et la formation multidisciplinaire en criminologie) qui regroupe des juristes, des médecins et des psychologues. Cependant les liens avec les autres équipes de recherche poitevines sont très restreints, alors que certaines d'entre elles travaillent sur des questions relevant du droit pénal.

Les colloques et journées de formation professionnelle organisés par l'équipe de recherche en sciences criminelles sont un lieu de rencontre avec les milieux professionnels, et sont ouverts également aux étudiants qui bénéficient ainsi d'une formation complémentaire à la recherche.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

L'EPRED développe des partenariats nationaux et internationaux intéressants avec d'autres universités. Certains membres de l'EPRED participent à des programmes d'échanges d'enseignants avec l'Ecole de criminologie de la Faculté catholique de Louvain, avec l'Institut de criminologie de la Faculté de Ljubljana (Slovénie). L'EPRED est aussi membre d'une « Ecole thématique conjointe » dont le but est de travailler sur des études de droit pénal comparé. En outre, l'EPRED reçoit régulièrement des professeurs étrangers qui travaillent avec cette équipe et apportent un soutien aux doctorants parmi lesquels il faut noter une forte représentation d'étudiants étrangers.

L'EPRED entreprend des recherches collectives. Ainsi, une recherche a été réalisée sous contrat avec la Mission de recherche Droit et justice sur le thème « Vers un droit pénal post moderne ? ». L'équipe, en partenariat avec les universités de Limoges et de Paris 1, participe, pour ce qui concerne les aspects pénaux, à une recherche sur « une meilleure administration de la justice dans les pays membres de l'Union européenne ». Cette recherche repose sur un contrat avec l'ANR. Sous réserve, cependant de cette participation à un contrat ANR, qui n'est pas propre à cette équipe mais réalisé en partenariat, il n'y a pas d'engagement dans de grandes collaborations avec l'étranger, mais plutôt des contacts avec certains chercheurs.

L'EPRED développe quelques partenariats avec certains milieux professionnels tels que le Centre de culture scientifique technique et industrielle en Poitou-Charentes. L'équipe a pu travailler à l'occasion d'un colloque avec les praticiens de l'action socio-éducative. Mais il n'apparaît pas dans le dossier de véritables partenariats institutionnels avec les milieux professionnels. Il est en particulier surprenant qu'un centre de droit pénal n'ait pas de relations institutionnelles avec les milieux judiciaires, ce qui pourrait être utile aux étudiants.

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :

L'EPRED est une unité structurée, pour des raisons de transition, autour de deux codirecteurs qui animent conjointement l'unité. Cependant, dans le prochain contrat, un seul directeur dirigera l'équipe.

Dans le précédent contrat, cinq sous-groupes travaillaient sur des thématiques déterminées, ces sous-groupes seront réduits à trois dans le prochain contrat. Les chercheurs appartiennent à plusieurs sous-groupes dans lesquels ne figurent que des chercheurs statutaires, les doctorants ne paraissent pas y être intégrés au-delà de leurs sujets de



thèse ; il est toutefois indiqué qu'au titre de l'encadrement doctoral, ils participent à des recherches collectives. En réalité, ces sous-groupes n'ont pas d'existence véritable, ils permettent seulement d'organiser les recherches. Il est prévu dans le prochain contrat de créer une thématique relative à l'histoire du droit pénal, ce qui ne manque pas de surprendre, car elle ne repose, en réalité, que sur la venue dans cette équipe d'un professeur émérite.

Le nom de l'équipe de recherche est peu significatif, et ne lui permet pas d'apparaître immédiatement et clairement comme une équipe qui travaille en droit pénal et en sciences criminelles. Ce nom, qui est conservé par tradition, mériterait, pour une meilleure communication, d'être modifié.

L'EPRED participe tous les deux ans, avec les équipes de recherche des universités de Paris 1, de Montpellier et de la Rochelle, à un séminaire interdoctoral. Un réel travail d'encadrement doctoral est donc réalisé par cette unité et il doit être souligné (atelier de thèse ; atelier de lecture et d'écriture ; aide à la publication ; financement de déplacements pour les recherches).

Les membres de l'unité de recherche ont une activité d'enseignement soutenue, dans les différentes branches du droit pénal et certains supportent également des charges administratives (direction de master, de DU, responsabilités pédagogiques, participation aux conseils ou aux comités de sélection).

- **Appréciation sur le projet :**

L'objectif de cette équipe est de poursuivre les recherches engagées et d'essayer d'obtenir de nouveaux contrats, ce qui est une source essentielle de financement. Cependant, ni dans le dossier, ni au moment de l'audition, n'est apparu un projet que l'équipe puisse présenter avec précision. Seules trois thématiques répondant, pour l'essentiel, aux grands champs disciplinaires des sciences criminelles ont été évoquées (théorie et histoire du droit pénal ; criminologie, politique criminelle et économie de la justice ; droit pénal international et européen) sans indication du type de recherche qui serait mené. Le projet n'est donc guère original, mais l'orientation de cette équipe vers des recherches en criminologie mérite, cependant, d'être encouragée car ce volet des sciences criminelles est peu développé en France.

En revanche, le développement de recherches en histoire du droit pénal, qui repose sur une seule personne compte tenu de la composition de l'équipe (un professeur émérite d'histoire du droit), paraît très aléatoire.

La nécessité de renforcer l'équipe est impérative et la division en sous-groupes, compte tenu de la taille de l'unité, ne paraît pas se justifier : on peut penser qu'elle porte préjudice à sa nécessaire unité.

Lors de la discussion, un projet institutionnel a été indiqué, reposant, semble-t-il, sur la possibilité d'une fusion ou d'une fédération avec d'autres équipes de l'Ouest, mais cette solution n'était pas encore finalisée au moment de l'expertise. En outre, elle priverait la Faculté de droit de Poitiers d'une équipe en droit pénal.

L'EPRED est doté d'un adjoint administratif. Il est indiqué que des doctorants assurent également le secrétariat scientifique lors de l'organisation des colloques.

A défaut d'annexe financière détaillée, la politique d'affectation des moyens de l'équipe demeure très imprécise.



Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Equipe Poitevine de Recherche et d'Encadrement Doctoral en Sciences Criminelles	A	A	A	B	A

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
- SHS3 Espace, environnement et sociétés
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures
- SHS6 Mondes anciens et contemporains



Objet : Observations de l'EPRED (EA 1228) en réponse au rapport d'évaluation de l'AERES.

1) Sur la taille de l'équipe :

L'EPRED s'étonne d'une remarque récurrente sur la taille de l'équipe. Nous sommes 11 dont 8 HDR. Il est probable qu'aucune autre équipe de droit pénal en France ne rassemble autant de chercheurs. Dès lors faut-il comprendre qu'il n'y a pas de place pour des équipes de pénal ?

Il reste que nous explorons, comme les experts l'ont souligné, la possibilité d'association à d'autres équipes.

2) Sur le renouvellement de l'équipe :

Le taux de renouvellement est en réalité élevé : 1 MCF en 2008, 1 PR en 2009 et un nouveau collègue nommé à Poitiers en 2011.

3) Sur le travail collectif entre équipes poitevines :

Il est manifestement inexact d'écrire que les liens avec les autres équipes poitevines sont très restreints, puisque l'équipe a participé à **toutes** les Journées Savatier sans exception, à une recherche avec l'IDP sur la qualité des décisions de justice ainsi qu'au colloque co-organisé avec Nimègue sur la problématique du contrôle, tous ces travaux

ayant été publiés. Présentement, un colloque qui doit se tenir à Varsovie est en cours de préparation avec l'ERDP.

4) Sur les liens avec les milieux judiciaires :

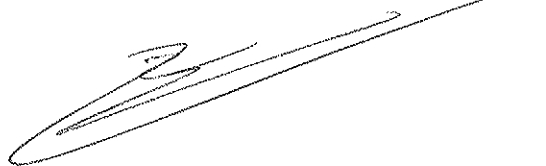
Ces liens sont à Poitiers, traditionnellement entretenus par l'Institut d'études judiciaires auprès duquel travaillent des pénalistes. Un magistrat, avocat général à la cour d'appel de Paris est professeur associé à l'Université de Poitiers et consacre une grande partie de son temps à l'EPRED. Enfin, la recherche MAJICE, financée par l'ANR, sur l'administration de la justice, met les chercheurs au contact de très nombreuses juridictions en France et à l'étranger.

5) L'EPRED prend acte des remarques sur la division excessive en sous-groupes et sur l'intitulé qui prête à confusion avec le rôle de l'Ecole Doctorale.

L'Université de Poitiers s'associe à l'ensemble des observations faites par le porteur du projet de l'Equipe Poitevine de Recherche et d'Encadrement Doctoral en Sciences Criminelles.

Fait à Poitiers le 8 avril 2011

Le Vice Président chargé de la Recherche



Pr. Olivier Bonneau